

ACCORD DE PRINCIPLE



DATE :

NOM PRÉNOM :

Email : Discord :

ACCORD DE PRINCIPLE

Cet accord de principe a été créé pour garantir un environnement collaboratif, respectueux et conforme aux normes européennes. En rejoignant SkyX Games, chaque membre s'engage à respecter ces règles afin d'assurer le succès collectif.

Article 1 - Objet de l'accord

Le présent accord constitue un engagement de collaboration bénévole à durée indéterminée dans le cadre des projets de SkyX Games, collectif créatif indépendant. Il ne crée aucune relation d'emploi ni de prestation commerciale.

Article 2 - Réalisation du travail

Le membre s'engage à accomplir la tâche spécifiée, conformément aux règles de son rôle et de la meilleure manière.

2.1 Nécessité de travailler ensemble

Le membre fournira au chef d'équipe toutes les informations nécessaires pouvant contribuer à la bonne réalisation des projets.

Article 3 - Responsabilités

Le membre agit de bonne foi et dans l'intérêt collectif. Il ne peut être tenu responsable en cas d'erreur, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle.

Article 4 - Qualité

Le membre s'engage à maintenir une production de qualité et doit respecter les standards d'excellence définis par l'équipe. Une exigence de sérieux, d'implication et de qualité est attendue.

Article 5 - Droits de propriété intellectuelle

Tout contenu créé dans le cadre de SkyX Games doit respecter le droit d'auteur. L'utilisation de contenus tiers protégés sans autorisation est strictement interdite.

Article 6 - Communication

6.1 - Réactivité

Répondre aux messages relatifs aux projets dans un délai de 24 heures.

6.2 - Disponibilité

Communiquer à l'avance toute période d'indisponibilité prolongée afin de faciliter l'organisation de l'équipe.

6.3 - Force majeure

Toute absence prolongée (maladie, vacances, événements familiaux...) doit être signalée dès que possible.

Article 7 - Obligation de confidentialité

Le Chef d'équipe considérera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept . Le Chef d'équipe, toutefois, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait déjà connaissance antérieurement à la date de signature du présent accord, ou s'il les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

Article 8 - Propriété des projets

Les projets sont menés collectivement sous le nom de SkyX Games. Seul le Chef d'équipe peut valider la publication d'un projet. Il peut mentionner les membres pour leur contribution.

Article 9 - Confidentialité des projets

Il est impératif que tout projet ne soit pas divulgué ou endommagé, le partage public d'un projet est interdit sans autorisation. Une demande peut être faite au Chef d'équipe.

Article 10 - Règles de conduite

10.1 - Avertissements

Trois infractions aux règles peuvent conduire à une expulsion.

10.2 - Fautes graves

Les abandons de projets en cours, actes de sabotage ou comportements nuisibles envers d'autres membres peuvent entraîner une exclusion définitive immédiate.

Article 11 - Paiement (non garanti)

Aucune rémunération n'est garantie. Toute demande exceptionnelle de compensation pourra être examinée par le Chef d'équipe. Si elle est acceptée, elle ne pourra excéder 15 % du chiffre d'affaires net généré par le projet, c'est-à-dire après déduction de l'ensemble des impôts, taxes et charges afférents.

Article 12 - Conformité et normes européennes

12.1 - Données personnelles

Conformité au RGPD pour toute donnée collectée.

12.2 - Conditions

La collaboration respecte les normes légales en vigueur dans l'UE.

Article 13 - Respect et comportement

13.1 - Respect mutuel

Il est impératif que tous les membres traitent leurs collègues, les collaborateurs et les joueurs avec respect. Nous ne tolérerons aucun comportement nuisible.

13.2 - Professionnalisme

Chaque individu est tenu de représenter SkyX Games avec rigueur et intégrité dans toutes les interactions publiques.

Article 14 - Sanctions

En cas de non-respect des termes du présent accord, le Chef d'équipe, en concertation avec les responsables, pourra adresser un avertissement au membre concerné ou procéder à son exclusion.

JE RECONNAIS AVOIR LU, COMPRIS ET ACCEPTÉ LES TERMES DE CET ACCORD DE PRINCIPE DANS LE CADRE D'UNE COLLABORATION BÉNÉVOLE AU SEIN DE SKYX GAMES.

J'ACCEPTÉ L'ACCORD DE PRINCIPE Case à cocher

SIGNATURE DU MEMBRE (OPTIONNELLE)